**Le nouveau projet de loi d’adaptation de la société au vieillissement est** un projet global de société. Il prévoit :

► **l’accès aux aides techniques et actions de prévention :** Aménagement du domicile, téléassistance..

► le dév**eloppement des politiques de l’habitat prenant en compte l’avancée en âge**

► Un Plan exceptionnel d’aide à l’investissement pour **rénover les foyers-logement**

► **Un acte II de l’APA à domicile :** près de 60% des bénéficiaires de l'APA vivent à leur domicile.

* **Les plafonds d’aide mensuels de l’APA seront revalorisés** de 400 euros en GIR 1, de 250 euros en GIR 2, de 150 euros en GIR 3 et de 100 euros en GIR 4.
* **Diminuer le reste à charge**. Aucun bénéficiaire de l’allocation de solidarité (ex minimum vieillesse) n’acquittera plus de ticket modérateur.
* La **professionnalisation des aides à domicile** et l’amélioration de leurs conditions de travail
* La **création d’une aide au "répit"** permettant aux aidants de s'absenter quelques jours en garantissant le relais auprès de l'aidé

Marie-Louise GOURDON

Présidente du Groupe Socialiste,Radical, Ecologiste et Apparenté

Conseil Général des Alpes Maritimes

[http://groupe-socialiste-alpes-maritimes.blogspirit.com](http://groupe-socialiste-alpes-maritimes.blogspirit.com/)